

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13028*
18 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 JANVIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur une attaque perpétrée par des terroristes appartenant à l'organisation connue sous le nom d'OLP, basée au Liban, contre une pension de la ville de Ma'alot, près de la frontière avec le Liban.

Le samedi 13 janvier 1979, à sept heures (heure israélienne) environ, trois terroristes ont essayé de se rendre maîtres de la pension et de se servir des personnes qui s'y trouvaient comme otages à des fins de chantage terroriste. Une fois dans le bâtiment, les terroristes ont été accrochés par une unité des forces de défense israéliennes et, à la suite d'un échange de coups de feu, les trois terroristes ont été tués.

Au moment de l'attaque, 230 hommes, femmes et enfants se trouvaient dans la pension. Certaines de ces personnes ont essayé de se sauver en sautant par les fenêtres. Ce faisant, une femme a trouvé la mort dans sa chute et deux autres ont été blessées. Un militaire a également été blessé.

Lorsqu'ils ont été tués, on a découvert que les terroristes étaient porteurs de fusils automatiques Kalachnikov, d'un pistolet mitrailleur, d'explosifs, de grenades à main, d'un haut-parleur et d'imprimés, dont il ressortait qu'ils étaient membres d'un groupe qui se fait appeler "Front démocratique populaire pour la libération de la Palestine" (FDPLP) et qui fait partie de l'OLP.

Le même jour, des stations de radio de la République arabe syrienne et de l'Iraq ont radiodiffusé une déclaration du FDPLP revendiquant ouvertement cet attentat. Selon l'Agence de presse arabe, un responsable du groupe a tenu à Bagdad, le 13 janvier, une conférence de presse, au cours de laquelle il a indiqué que cet acte de terrorisme faisait partie d'une campagne tendant à multiplier les attaques armées contre Israël et qu'il était lié à la réunion du prétendu "Conseil national palestinien", qui devait s'ouvrir à Damas le lundi 15 janvier. Ce responsable a noté en particulier que Yasser Arafat et tous les membres de l'OLP se félicitaient de cet attentat.

*Nouveau tirage pour raisons techniques.

L'attentat révèle le véritable caractère des chefs terroristes, dont le but est de faire obstacle à toute initiative de paix au Moyen-Orient et de mettre en danger sans discrimination la vie et la sécurité d'êtres humains innocents, tout en se dissimulant sous la bannière d'un mouvement de libération nationale.

C'est la deuxième fois que des terroristes de l'OLP opérant à partir du Liban ont choisi d'attaquer un objectif civil dans la ville de Ma'alot en étant parfaitement au courant de la présence d'un grand nombre de civils non armés. Le 15 mai 1974, un établissement scolaire a fait l'objet d'un acte de terrorisme au cours duquel 21 écoliers et écolières ont été assassinés et 70 autres blessés (S/11290 et S/11295) 1/. Ce dernier incident, ainsi que le récent bombardement de la ville de Kiryat Shmona, le 21 décembre 1978 (S/12979), traduisent les efforts concertés déployés durant les derniers mois en vue d'accroître l'infiltration de terroristes armés de l'OLP dans le sud du Liban afin d'utiliser cette zone comme base d'opérations contre des objectifs civils en Israël, comme on l'a déjà fait pendant plusieurs années dans le passé.

Ce dernier attentat fait ressortir que la tâche de la FINUL tendant à restaurer la paix et la sécurité internationales, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978, reste encore à remplir et qu'elle est en outre directement remise en question par les mêmes éléments subversifs qui se sont constamment efforcés d'utiliser le territoire libanais pour lancer des attaques contre Israël, compromettant ainsi la paix et la sécurité internationales dans toute la région. Cette situation découle des conditions qui règnent non seulement dans le sud du Liban mais dans le pays tout entier, et qui ont été portées à leur paroxysme par la présence massive et les multiples agissements de l'OLP.

Dans ces circonstances, le Gouvernement israélien est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la vie et la sécurité de ses ressortissants.

Je demande que le texte de la présente lettre soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Yeduda Z. BLUM

1/ Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1974, p. 138, 139 et 156 respectivement.